



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

6 avril 2020

PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ADPIC FAIT À GENÈVE LE 6 DÉCEMBRE 2005

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 1^{er} avril 2020, la **Barbade** a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, fait à Genève le 6 décembre 2005 (le "Protocole").

Conformément à son paragraphe 4, le Protocole est entré en vigueur à l'égard de la Barbade le **1^{er} avril 2020**.

La présente notification vous est remise conformément au paragraphe 5 du Protocole.

Roberto Azevêdo
Directeur général

20-2716

WT/Let/1466